CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E30172** **VALABLE JUSQU'AU** **19/06/2027**

ÉDITÉ LE 04/05/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 02/11/1999

Raison sociale : EURL RENEAU

Forme juridique : EURL
DEPUIS LE 27/04/2026

Capital : 7 630

16 RUE DE LA VALLEE DU LOIR
41100 AREINES

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC BLOIS CEDEX 1999B00294

Siret : 425 128 238 00028

Code NACE : 4333Z

Numéro caisse de congés payés : 6111053

Assurance Responsabilité Travaux :
GROUPAMA 424769920006

Assurance Responsabilité Civile :
GROUPAMA 197681609

Situation fiscale et sociale : A jour au 28/02/2026

Téléphone : 02 54 77 10 66 **Fax :**

Portable : 06 21 58 26 82

Responsabilité légale :
RENEAU VINCENT GÉRANT(E) ASSOCIÉ(E) UNIQUE

Site Internet : http://www.reneauvincent.fr

E-mail : vincent.reneau1@orange.fr

Effectif moyen : 5 **Tranche de classification :** EFF1 **Chiffre d'affaires H.T. :** 393 000 **Tranche de classification :** CA2

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
6222	Revêtements résilients PVC (Technicité confirmée)	5	14/03/2024
6311	Carrelages - revêtements (Technicité courante)	5	14/03/2024
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

04/05/2026 16:55

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.